



Préavis réduit suite agression par un voisin à l'aide d'une arme

Par **simtoche**, le **05/05/2009** à **23:14**

Bonjour, nous sommes locataire d'un appartement depuis deux mois et depuis cette date nous avons eu des problèmes récurrents avec notre voisin sans raison particulière.... Le week end dernier celui-ci a sonné chez nous, nous lui avons ouvert afin de savoir ce qu'il voulait c'est alors qu'il a tenté de rentrer dans notre appartement armé d'un couteau. Après avoir refermé la porte nous avons fait appel à la police qu'il l'a interpellé et placé aux urgences psychiatriques pour une durée indéterminée. Aux urgences, on nous a dit que son hospitalisation pouvait durer 24H comme trois semaines ou plus, mais selon le secret médical les médecins ne peuvent pas nous donner de date précise. Depuis ce jour, nous vivons dans l'angoisse perpétuelle que cet individu sorte de l'hôpital et revienne vivre chez lui. Notre agence immobilière nous a affirmé qu'il n'y avait aucun moyen pour réduire notre préavis, car ce genre de situation ne fait pas partie des clauses. Pouvez-vous nous indiquer s'il y a un recours pour réduire le préavis, dans ce genre de situation, car pour notre protection et par craintes de représailles, nous voulons quitter au plus vite notre logement. Merci d'avance.